



Commission Nationale de la Psychiatrie

N°4 - AVRIL 2024

LETTRE INFO

La cgt cause Psy

☎ 06 28 11 89 80
cnp@sante.cgt.fr

Page hautement recommandable sur le site fédéral :
<http://sante.cgt.fr/Commission-nationale-Psychiatrie>

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA PSYCHIATRIE

La réforme entrera
pleinement en
application en 2025.
([Tract CNP sur le financement](#)).

Après la péréquation
intra-régionale, ce
sera une péréquation
inter-régionale, sans
distinction public/
privé.

La dotation populationnelle (80%) sera fonction de critères liés à la population (démographie, étendue du territoire, population rurale, déserts médicaux, ...). Plus on recensera de psychiatres libéraux, ou de généralistes, moins cette dotation sera élevée. L'ARS prélèvera 2% sur cette enveloppe pour des objectifs ciblés sur une temporalité donnée (dont les appels à projet, financés pour 3 ans).

La dotation à l'activité (15%) sera fonction des actes et de la file active, tarifés par point, incitant à produire le plus d'actes possibles (une prise en soins intensive serait mieux tarifée). Cette enveloppe de financement étant fermée, l'ajustement se fera par une baisse de la valeur du point et par une comparaison biaisée des établissements publics et privés. Notre expérience nous rappelle que ce fut déjà le cas pour la T2A...

En effet, alors que les praticiens des cliniques privées lucratives perçoivent des honoraires pour leurs consultations, le secteur privé lucratif profitera des mêmes règles de financement par la Sécu que l'hôpital public. Cependant, le privé peut s'autoriser à payer moins son personnel, à choisir les patients les plus rentables, à pratiquer des dépassements d'honoraires et autres coûts à charge de leurs « clients », au bénéfice de leurs actionnaires avec l'argent de la Sécu.

Ainsi s'opère, dans un même temps, la réduction des moyens donnés à l'hôpital public et la perversion de ses missions en l'amenant à sélectionner les patients en fonction de leur rentabilité potentielle.



D'autres financements spécifiques s'ajouteront suivant les réponses aux appels à projet de l'ARS, les « restructurations », les « transformations de l'offre de soins », et la recherche ; bref, des critères essentiellement bureaucratiques et des projets dictés par les ARS, loin du terrain, et surtout précaires.

Cette usine à gaz nécessitera beaucoup de temps pour tracer les actes, temps qui sera volé à la prise en soins des patients.

Coder et comptabiliser les actes, c'est mettre en place une gouvernance par les chiffres, une logique de surveillance ([Communiqué de presse : nouveau financement de la psychiatrie comptabilisation des actes et codification des diagnostics : les vraies raisons](#)) et une marchandisation du soin psychique.

LA CGT EXIGE l'abandon de cette réforme

FORMATION

Depuis plusieurs décennies, les formations en psychiatrie régressent dans leur contenu et leur durée pour tous les professionnels. La disparition du diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique en 1992 a divisé les apports concernant la psychiatrie par 10.

Pour rappel

- ISP 1979 : 800h de psychiatrie, stage en psychiatrie 1040 h
- IDE depuis 2009 : 80h de psychiatrie, stage en psychiatrie 175 h.

Les établissements de psychiatrie se voient désormais contraints d'étoffer la formation initiale des infirmiers par des formations complémentaires en psychiatrie, financées par la formation continue. La formation initiale des psychiatres privilégie la technicité somatique, la médication et les symptômes, et consacre la mainmise des Hôpitaux Universitaires qui s'accaparent les stages d'internat au détriment des hôpitaux psychiatriques.

Nous demandons à retrouver les savoir-faire spécifiques à une psychiatrie humaine et vivante (v. Jean-Paul LANQUETIN : le travail informel des infirmiers en psychiatrie) prenant en compte la parole de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire.



RENCONTRE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ



QR code Cahier CNP

A la suite de notre [lettre ouverte](#) à la Ministre du travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine VAUTRIN, la CNP a rencontré un conseiller du Ministère ce 28 mars. Après ce nième changement de Ministre, encore un nouvel interlocuteur qui fait mine de découvrir l'état de la psychiatrie, mais dont la feuille de route reste dans le même logiciel que celle de ses prédécesseurs.

Quoiqu'il se déclare « grand défenseur de l'hôpital public », le Ministère reste toujours dans sa logique de démantèlement du service public au bénéfice du secteur privé lucratif et des libéraux. Elargissement du dispositif MonSoutienPsy si les psychologues « respectent les bonnes pratiques », plutôt que de créer des postes dans les CMP. Les dernières annonces du premier Ministre sur ce dispositif confirment le virage tout libéral de ce gouvernement, rien pour les CMP publics. De la même manière à Toulouse, la réponse immédiate du Ministère face au suicide d'un patient, resté des jours aux urgences, est de donner des financements aux cliniques privées lucratives, plutôt qu'à l'hôpital public, les autorisations et les moyens pour l'accueil des patients en soins sans consentement.

A la fin de la rencontre, nous lui avons remis le cahier revendicatif de la CNP CGT.

COMMISSION «URGENCES EN PSYCHIATRIE» À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Notre CNP a été auditionnée à l'Assemblée Nationale par les membres de cette commission. Si des textes réglementaires et des financements encadrent les urgences, il n'en existe pas de spécifique pour la psychiatrie. Mais les ARS imposent aux patients psychiatriques de passer par les urgences générales, déjà engorgées. La faute en revenant aux lits supprimés et aux CMP débordés ce qui oblige les patients à attendre aux urgences dans des conditions indignes. Ce qui conduit aussi à des demandes d'hospitalisations sans consentement pour obliger l'hôpital psychiatrique à faire une place aux patients dans des unités déjà surchargées.

De fait, nous avons remonté plusieurs revendications dont la suppression du « parcours patient » imposé par les ARS, la réouverture des lits et places supprimés l'embauche de soignants formés en psychiatrie à l'hôpital et dans l'ambulatoire. Cela devrait permettre à la crise psychique d'être à nouveau accueillie dans des lieux prévus et adaptés, du CMP de secteur à l'unité d'admission.



La cgt cause PSY

Déjà 4 vidéos à voir sur [YOU-TUBE](#)

SOINS PSYCHIATRIQUES AUX DÉTENUS

La CNP a été alertée par plusieurs syndicats CGT de la psychiatrie sur les conditions de transfert et d'accueil des détenus, et sur l'hétérogénéité des pratiques. Elle va donc entamer un travail de réflexion en lien avec les camarades de la pénitentiaire CGT afin de construire des revendications.

Afin de nourrir ce travail, nous vous encourageons à nous faire remonter vos difficultés par mail cnp@sante.cgt.fr et, à user en cas de besoin du droit de retrait, en lien avec les représentants F3SCT de votre établissement.